Mairie de CHAILLEY

YONNE

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 1er Octobre 2026

La séance se déroule dans la Salle de la Fontaine, conformément aux décisions prises dans le cadre de l'accessibilité aux bâtiments publics, et en raison des travaux engagés pour les bâtiments Mairie/École.

Étaient présents :

Monsieur Samuel GUETTARD, Maire
Messieurs Romaric MARGUENAT, Claude MARGUENAT, Adjoints
Mesdames Véronique CHAUVET, Catherine ABRAHAM, Anne MOURLIN, Sophie PETIT, Véronique ROSSIGNOL, Laurence RENVOYÉ
Messieurs Gérard DURAND, Jonathan DOS SANTOS, Alain TASSEL

Absents excusés :

Madame Joy HALIPRÉ, pouvoir à Monsieur Jonathan DOS SANTOS
Madame Alexandra LEBEAU, pouvoir à Madame Véronique ROSSIGNOL
Monsieur John MANGELEER, pouvoir à Monsieur Romaric MARGUENAT

Monsieur le Maire informe de la démission de Monsieur Philippe FERLET et de son remplacement par Madame Laurence RENVOYÉ. L'intéressée, après avoir été consultée, confirme qu'elle ne souhaite participer à aucune Commission.
Le Conseil prend acte.

Monsieur GUETTARD, Maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Les membres du Conseil désignent Monsieur Romaric MARGUENAT, secrétaire de séance.

Les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion du 29 Juillet 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte que soit ajouté 2 points à l'ordre du jour.
Le Conseil approuve.

1 - Prise en charge de l'amende pour excès de vitesse

L'agent en charge du transport à fait un excès de vitesse de 5 km/h lors d'une sortie scolaire le 9 Juin dernier.
Considérant l'infraction et le fait que c'est la première fois que cela se produit, Monsieur le Maire propose que ce soit la Commune qui prenne en charge l'amende majorée de 180 € du fait d'un retard de paiement. Il informe que cette amende a fait l'objet d'une contestation pour non-réception de l'avis initial.

Madame PETIT intervient et dit que dans les entreprises, les chauffeurs doivent être dénoncés.
Monsieur le Maire confirme que ce serait normalement à l'intéressé de payer mais qu'il s'agit là d'une petite infraction et non d'une faute grave qui n'entraîne pas de perte de points.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité (1 Abstention) :

- *Décident la prise en charge de la dépense.*
- *Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution et signer tous les documents relatifs à cette décision.*

2 - Achat d'un panneau d'affichage

Monsieur le Maire propose, sur demande de Monsieur Claude MARGUENAT, la mise en place d'un panneau d'affichage sur la Grande Rue Gérard Bourgoin à la hauteur de la Route de Turny.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Votent pour la mise en place du panneau d'affichage,*
- *Décident d'ouvrir une ligne de crédit à hauteur de 300 € HT pour la réalisation de cette opération,*
- *Mandatent le Maire ou Monsieur Claude MARGUENAT pour en poursuivre l'exécution.*

Commission Finances

1 - Demande de subvention de l'ADMR

Monsieur le Maire informe qu'à l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 Juin dernier, le bilan fait ressortir que l'ADMR intervient pour une dizaine de personnes sur le territoire de la Commune de CHAILLEY.

L'ADMR sollicite une subvention de fonctionnement pour participer à l'amélioration du service procuré aux habitants.

Il est proposé de voter une subvention à hauteur de 200 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Acceptent le versement d'une subvention à l'ADMR au titre de 2026,*
- *Fixent le montant de la subvention à 200 €,*
- *Mandatent le Maire pour inscrire la dépense et en poursuivre l'exécution.*

2 - Institution de la TVLH

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est supprimée à compter du 1er janvier 2027. La Commune a institué cette taxe en 2006.

Elle concerne 14 logements pour un montant de recettes de l'ordre d'environ 4 500 €/an (chiffre 2025).

Elle est remplacée par la **Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation** (TVLH). Logements vides depuis au moins 2 ans au 1er Janvier de l'année (la vacance ne pouvant être involontaire).

Monsieur le Maire rappelle qu'elle a un but incitatif afin d'encourager les propriétaires de logements vacants à vendre ou louer leurs biens. Les bases évoluent en fonction des années et devraient tendre vers «0» si la taxe atteint son but.

Il propose que le Conseil délibère sur le dispositif de la TVLH pour application en 2027. Le taux sera voté au moment du budget 2027.

Un débat s'instaure sur l'opportunité de cette taxe qui sanctionne les propriétaires, notamment des locations saisonnières.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité (1 Abstention) :

- *Votent pour la mise en place de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation dont le taux sera voté ultérieurement,*
- *Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

3 - Crèche - Situation financière et travaux

Monsieur le Maire revient sur les travaux qui ont été réalisés à la Crèche l'été dernier.

Il rappelle que suite à négociations les Communes partenaires (au prorata des enfants inscrits), ainsi que la CCSA, ont participé au financement des 11 557 € restant pour lesquels la Commune a été sollicitée.

Monsieur le Maire confirme qu'il est en attente des décomptes définitifs pour régler la somme de 1 450,80 €.

Il informe qu'un problème supplémentaire a toutefois dû être traité rapidement à la suite de la découverte d'une importante fuite sur la canalisation d'eau alimentant la Crèche.

Les interventions ont été réparties de la manière suivante :
- recherche et détection de la fuite : 743.70 €,
- intervention de DSM PAYSAGE pour la réalisation de la tranchée : 700 €,
- fourniture des gaines, tuyaux et différents matériaux : 326.56 €,
- main-d'œuvre assurée par les services de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Entérinent la décision du Maire de participer au financement des travaux à hauteur de 1 450.80 €,*
- *Approuvent la réalisation des travaux de réparation du réseau d'eau pour un montant de 1 770,26 € TTC.*

Monsieur Jonathan DOS SANTOS précise son intervention pour solutionner le problème de fuite et informe que la totalité des travaux ne sont pas encore finalisés.

4 - Tarifications communales 2026 2027

Les membres du Conseil sont informés que les tarifs communaux sont reconduits à compter du 1er Septembre 2026, jusqu'à nouvel ordre.
Il explique que ces tarifs, notamment ceux des locations de salle, seront révisés une fois les travaux terminés.

Pour rappel :

Location de matériel		*Location Salle des Fêtes et Salle de la Fontaine*	
Barnum l'unité	*30,00*	*Prix de la location*	*250,00*
Barnum caution nettoyage	*100,00*	*Caution*	*250,00*
Caution pour le Barnum	*1 500,00*	*forfait ménage (COVID)*	*45,00*
Tables bancs	*Libre*		
Annonceurs Chailley Nouvelles	*40,00*	*Salle Boin*	*80,00*
Droit de stationnement	*35,00*	*Salle Boin Caution*	*250,00*
Livret de famille	*20,00*		
Acompte affouages	*50,00*		

Gratuité de la location de la salle des fêtes pour les associations de Chailley 2 X/an mais pas du forfait ménage de 45 €.

5 - Préparation des budgets 2027

Monsieur le Maire invite chaque Commission à réfléchir à leurs besoins, projets et investissements éventuels et de transmettre un prévisionnel pour le 20 Octobre 2026 au plus tard.

Cette anticipation doit permettre de préparer les prochains arbitrages budgétaires avec une vision aussi complète que possible des besoins de la Commune.

Commission Éducation, Culture et Jeunesse

Jeunesse - Noël des enfants et projet de club jeunesse

Monsieur le Maire informe que la Commission travaille actuellement, en lien avec la Commission Communication et le Comité des Fêtes, à la préparation du Noël des enfants.
Parallèlement, le projet de création d'un club jeunesse (pour les plus âgés) reste inscrit parmi les projets à court terme.
L'objectif serait de mettre à disposition des jeunes un espace où ils pourraient se retrouver, échanger et profiter ensemble d'un lieu qui leur soit dédié.
En parallèle, cette section jeunesse pourrait également leur permettre de participer davantage à la vie communale, notamment en venant en appui du Comité des Fêtes lors de certaines actions bénévoles et manifestations du village.

Culture - Salle Gourmand

De même, une réflexion est engagée autour de la Grange Gourmand.

L'idée serait notamment de la réorganiser et de l'aménager afin qu'elle puisse accueillir des expositions et différentes animations culturelles.

Projet de rapprochement entre La Poste et la Bibliothèque

Et enfin, Monsieur le Maire aborde le projet de rapprochement entre l'Agence Postale et la Bibliothèque comme cela se pratique déjà dans les Communes alentour, ceci pour optimiser les services communaux et permettre des amplitudes d'ouverture plus larges.

Une rencontre a eu lieu avec les représentants de La Poste.
La solution actuellement envisagée consisterait à installer le guichet postal à l'emplacement de la baie vitrée située derrière le bureau d'Olivia.
Cette ouverture pourrait être équipée d'un rideau ou volet à fermeture verticale, permettant de condamner complètement le guichet postal lorsque seule la Bibliothèque serait ouverte.
Cette solution doit encore être étudiée et testée afin de vérifier qu'elle réponde correctement aux contraintes de fonctionnement des deux services.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à donner leur avis sur ces trois projets :

- *De création d'un club jeunesse,*
- *De l'aménagement de la Grange Gourmand,*
- *Sur le projet de rapprochement de l'Agence Postale au sein de la Bibliothèque.*

Madame RENVOYÉ s'informe de savoir ce que deviendra le local de l'Agence Postale. Monsieur le Maire n'est pas en mesure de donner des informations à ce stade de l'avancée du dossier.

Madame RENVOYÉ interpelle vivement le Maire et déclare qu'elle est toujours dans l'attente des clefs de la Bibliothèque pour l'atelier Mosaïque.

Monsieur le Maire lui rappelle que la convention transmise le 5 Mai 2026 n'a toujours pas été retournée. Il rappelle que cette convention est signée avec toutes les Associations de la Commune qui utilisent des bâtiments communaux et qu'elle est tout-à-fait légale.

Il dit également qu'il n'est absolument pas contre l'atelier mosaïque, mais qu'en raison des travaux engagés par la précédente mandature, il est dans l'obligation de «jongler» avec l'occupation des salles communales.

Convention de stage

Madame MOURLIN dit que la Commune a été sollicitée par Mlle Khélia COROUGE (domiciliée à CHAILLEY), qui a effectué des stages à la Maternelle et qui pourrait bénéficier d'une gratification de stage de l'ordre de 80 €/semaine de 35 h.

Elle a effectué plusieurs périodes de stage d'une durée de 52 h. La dépense représente une somme de 118,85 € arrondie à 120 €.

Sur proposition de la Commission, il est proposé de reconduire la gratification de stage à hauteur de 80 €/semaine de 35 h au prorata du nombre d'heures effectuées pour les services périscolaires sans pourvoir être inférieur à 20 €.

Ne concerne pas les étudiants en CAP, BAC ou BAC Pro qui bénéficient déjà d'une gratification de la part de l'État.

Précise que 2 conventions sont nécessaires, celle qui concerne le temps passé pour l'École signée par le corps enseignant, une convention pour le temps périscolaire, signée du Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité (1 Abstention) :

- *Décident de maintenir la gratification de stage pour les étudiants qui ne bénéficient pas d'un complément versé par l'État.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Fixent le montant de la gratification à 80 €/semaine de 35 h,*
- *Confirment que la gratification ne peut être versée que pour le temps passé au profit de la Commune (ex : périscolaire…),*
- *Disent qu'elle est soumise à la signature d'une convention bien précise pour le temps de travail,*
- *Mandatent le Maire ou Madame Anne MOURLIN pour en poursuivre l'exécution.*

Dépassement du forfait Garderie

Madame MOURLIN rappelle que la Commune de CHAILLEY a mis en place le service de la Garderie avant et après les temps scolaires pour répondre à l'attente des parents.

La garderie du matin de 7 h 30 à 9 h 00
La garderie du soir de 16 h 30 à 18 h 30
Le prix forfaitaire est fixé à 1,50 € par accueil

Il est constaté que certains parents viennent chercher leur enfant après 18 h 30, générant des heures supplémentaires au personnel.

Sur proposition de la Commission, après 2 avertissements, il est proposé d'appliquer une pénalité pour retard forfaitaire de 5 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à la majorité (2 Contre) :

- *Acceptent de mettre en place une pénalité pour retard après 2 avertissements.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Fixent le montant à 5 €,*
- *Disent que cette disposition entrera en vigueur à compter du 1er Octobre 2026,*
- *Mandatent le Maire ou Madame Anne MOURLIN pour en poursuivre l'exécution.*

Commission Solidarité

Repas des aînés et colis de fin d'année

Madame Véronique ROSSIGNOL informe que l'organisation du repas des aînés est désormais bien avancée.
Que le repas est prévu le Dimanche 6 Décembre 2026 à midi avec un menu déjà défini, tout comme les besoins en fournitures alimentaires, en matériel et en personnes nécessaires au bon déroulement de la journée.
Le repas ainsi que le service seront entièrement réalisés par des élus, avec éventuellement l'appui de membres bénévoles.
Le repas sera également ouvert aux conjoints ne faisant pas partie des ayants droit, dont le tarif est soumis au vote.

Elle précise que pour les personnes qui choisiront le colis de fin d'année, l'organisation est également bien avancée.
Les règles pour l'attribution ont également été ajustées afin de garantir davantage d'équité entre les bénéficiaires.
La composition définitive des colis reste encore à arrêter, même si les différents produits susceptibles de les composer seront issus des producteurs locaux.

Elle rappelle que le repas est organisé en collaboration avec la Commune de TURNY dans les conditions de la convention signée en 2019.

Sur proposition de la Commission,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Définissent les conditions d'éligibilité au repas ou au colis des aînés qui concernera les personnes à partir de 65 ans inscrites sur la liste électorale de CHAILLEY et aux personnes non Européennes, habitant CHAILLEY,*
- *Fixent le prix du repas pour les conjoints ou accompagnants à 30 € / personne,*
- *Mandatent le Maire ou Madame Véronique ROSSIGNOL pour en poursuivre l'exécution.*

Soutien au Téléthon

Madame ROSSIGNOL informe que cette année, la Commune apportera son soutien au Téléthon organisé à SORMERY le 5 Décembre 2026.
Les élus et bénévoles de CHAILLEY qui souhaiteraient participer à cette journée pourront également venir renforcer l'équipe organisatrice de SORMERY. Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature en Mairie ou directement auprès de Madame ROSSIGNOL.

Deux tirelires Téléthon et des banderoles Téléthon seront mises en place à CHAILLEY pendant cette période afin de relayer l'opération.

Enfin, il est proposé de verser une subvention de 150 € pour soutenir cette initiative.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Décident de soutenir le Téléthon 2026 par la mise en place de tirelires et de banderoles à CHAILLEY,*
- *Décident de verser une subvention à hauteur de 150 € pour soutenir le Téléthon,*
- *Mandatent Monsieur le Maire ou Madame Véronique ROSSIGNOL pour en poursuivre l'exécution.*

Madame ROSSIGNOL prend ensuite la parole pour parler du projet de l'Association «Le combat d'Anne-So» qui se mobilise pour le Mois d'Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein.
Une boîte de collecte de foulards, chapeaux, casquettes et bandeaux est déposée en Mairie et/ou à l'École Maternelle.

Nous remercions par avance toutes les personnes qui participeront à cette collecte ouverte jusqu'à la fin du mois d'Octobre.

Commission Bois, Forêt et Espaces verts

Terrain de football

Monsieur le Maire informe que de nouvelles portes au Terrain de Football sont désormais en place, réalisées par Monsieur John MANGELEER et Monsieur Alexis ETIENNE et la peinture par les agents communaux.

Il invite les membres du Conseil à réfléchir au devenir de ce site et des réparations qu'il conviendrait de réaliser sur le pignon sud, afin de prévoir soit la pose d'un bardage, soit tout autre aménagement permettant de régler durablement le problème esthétique constaté sur cette partie du bâtiment.

Affouages

Monsieur Romaric MARGUENAT informe que les affouages de la saison 2026 touchent à leur fin et que la saison 2026 2027 est en cours.

Il invite les membres du Conseil à se prononcer sur les orientations prises pour 2027.

Sur proposition de la Commission,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Se prononcent sur les coupes proposées à l'état d'assiette 2027

Parcelle 24	*17.19 ha*	*Ouverture de cloisonnements d'exploitation* *Vente des grumes* *Délivrance du taillis et des houppiers*
Parcelle 27	*7,45 ha*	*Coupe de futaie irrégulière Report de l'année 2026* *Vente des grumes et du taillis* *Délivrance des houppiers*

Parcelle 31 *9.9 ha* *Coupe de futaie irrégulière Report de l'année 2026*
Vente des grumes et du taillis
Délivrance des houppiers

Se prononcent sur les coupes prévues à l'aménagement en 2027 et non proposées pour des motifs techniques.

Parcelle 20 *16.1 ha* *Coupe secondaire de régénération (report)*
Il reste des affouages à réaliser

Parcelle 38

- *Votent pour une vente de gré à gré par soumission pour les ventes de grumes et taillis,*
- *Votent la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage,*
- *Désignent comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière : M. Romaric MARGUENAT, M. Claude MARGUENAT, M. Jonathan DOS SANTOS,*
- *Fixent le montant de l'affouage à 6 € le stère,*
- *Adoptent le règlement d'affouages, tel qu'il a été validé par les membres de la Commission et qui précise notamment les conditions d'attribution des affouages.*

Commission Communication

Prochains projets du Comité des fêtes

Monsieur le Maire informe que fort du succès de sa première, le Comité des Fêtes sera également associé à plusieurs rendez-vous à venir, notamment :
• le Noël des enfants ;
• le repas des aînés ;
• éventuellement un projet complémentaire à l'automne autour de l'initiative de Catherine concernant le marché aux graines.

Entretien et remise en état du manège communal

Monsieur le Maire informe d'un autre projet important concernant l'entretien et la restauration du manège communal.
Il est prévu, durant l'hiver, de remonter le manège dans un lieu clos et sécurisé afin de pouvoir le laisser installé pendant une période suffisamment longue pour permettre les différents travaux (réparation de l'arbre de transmission, remise en peinture, etc...).
Une fois l'ensemble des travaux terminé, il sera possible de faire intervenir de nouveau un bureau d'étude afin d'obtenir une validation actualisée et de permettre au manège d'être de nouveau agréé pour les prochaines festivités.

Commission Urbanisme

Sécurité routière - Grande Rue Gérard Bourgoin

Le projet d'amélioration de la sécurité routière sur la Grande Rue Gérard Bourgoin avance activement et est en attente des chiffrages.
L'objectif reste de pouvoir réaliser ces aménagements à très court terme, afin d'améliorer rapidement la sécurité sur cet axe particulièrement fréquenté.

Les membres du Conseil prennent acte.
Le projet sera présente lors d'un prochain Conseil.

Commission Travaux

Travaux Mairie-Écoles

Monsieur le Maire aborde le chantier de réhabilitation de la Mairie et des Écoles. Il informe que, comme cela peut arriver sur ce type de bâtiment ancien, les travaux continuent néanmoins de réserver quelques découvertes.
Une nouvelle difficulté vient ainsi d'apparaître : la cheminée qui devait être démolie contient elle aussi de l'amiante.
Cette situation nécessite désormais de définir la solution technique adaptée avant de poursuivre l'intervention sur cette partie du bâtiment. La Commission est en attente des chiffrages.

Pour ce qui concerne le chauffage, l'entreprise NADALON a mis l'ancienne chaudière hors service et les radiateurs vont progressivement être déposés (pur être repeints) afin de permettre la poursuite des différents travaux dans les locaux.
La mise en service du nouveau système de chauffage est prévue début Novembre.
Si les températures nécessitaient une remise en chauffe de la Cantine avant cette échéance, il restera possible de reconnecter provisoirement l'installation uniquement sur la partie Cantine, afin d'utiliser le stock de fioul restant.

Monsieur Jonathan DOS SANTOS informe également que la VMC du bâtiment a été retirée par la précédente mandature, mais que malheureusement les nouvelles fenêtres ne sont pas pourvues des aérations nécessaires. La fabrication a donc été interrompue.

Monsieur DOS SANTOS informe également de son projet de remplacer 2 radiateurs du logement 8 Rue Neuve qui sont anciens et consomment énormément et de consolider l'isolation des fenêtres et portes.

Le Conseil émet un avis favorable.

Syndicat départemental d'électrification de l'Yonne SDEY - Projets 2027

Monsieur le Maire informe que, comme chaque année, le SDEY demande à la Commune de projeter les travaux de l'année suivante.

Depuis déjà 2 ans, les travaux d'enfouissement des réseaux Rue des Eaux Bues, Rue des Cluzeaux et Rue de la Poterne ont été reportés en raison de la situation financière. Ce sera une nouvelle fois le cas pour 2027, la Commune n'ayant pas les moyens financiers, bien que l'étude ait déjà été financée.

Monsieur le Maire aborde également le sinistre du poteau d'éclairage public Rue des Rompies. Le chiffrage du SDEY fait ressortir un reste à charge de 400 € TTC pour sa réparation.
Un débat s'instaure sur les responsabilités de chacun et sur les assurances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité,
7 Contre, 2 Abstentions, 6 Pour
décident de ne pas donner suite au projet du SDEY.

Affaires générales

Création de Poste Agent de maîtrise

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ouvrir un poste d'Agent de Maîtrise pour pourvoir à l'avancement et à l'évolution de carrière des agents des services techniques.

Il rappelle que si le Conseil Municipal créé le poste, c'est au Maire qu'il convient de nommer, mais qu'il entend bien ne pas prendre la décision seul.

Un débat s'instaure, Monsieur DURAND dit qu'il ne voit pas l'intérêt pour une Commune comme la nôtre de créer un poste d'Agent de Maîtrise.
Madame PETIT informe que selon elle, Agent de Maîtrise nécessite une mission d'encadrement qui n'existe pas sur la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité :
5 Contre, 1 Abstention, 8 Pour

- *Décident de créer le poste*
  AGENT DE MAÎTRISE - Filière technique - Catégorie C - Temps Plein
- *Autorise le Maire à apporter toutes les modifications rendues nécessaires pour que le poste bénéficie du régime indemnitaire instauré dans la Commune (RIFSSEP, IHTS etc...).*

Délibération portant sur les heures supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération de Juin 2025 fixe les conditions d'indemnisation des heures supplémentaires pour les agents communaux.

Cette délibération ne répond plus aux attentes du Service de Gestion Comptable de JJOIGNY qui demande de préciser les emplois concernés (agent d'accueil, agent de restauration, agent technique, etc...), et pas seulement les filières et grades.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité (1 abstention) :

- *Décident de modifier la délibération de 2025 conformément aux attentes légales,*
- *Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

Remplacement du défibrillateur de la Petite Salle des Fêtes

L'entreprise DEFIBRIL gère la maintenance des 3 défibrillateurs de la Commune.

Le défibrillateur installé à la Petite Salle des Fêtes, un PHILIPS HS1, est âgé de plus de 16 ans. Il présente un niveau de vétusté susceptible d'altérer sa fiabilité et ses conditions de fonctionnement. De plus, il ne bénéficie plus de la garantie constructeur...

Il est proposé par l'entreprise de pourvoir à son remplacement par un appareil similaire à celui installé à la Salle Boin pour le prix de 1 055,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Décident de remplacer le défibrillateur de la Petite Salle des Fêtes,*
- *Votent un budget à hauteur de 1 100 € TTC pour la réalisation de cette opération,*
- *Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

Remplacement des copieurs Mairie et École

Les copieurs de l'École et de la Mairie sont en leasing (location et maintenance).
Le copieur couleur de l'École est l'ancien copieur de la Mairie qui a été basculé en 2021.

Le coût de la location et de la maintenance s'élève à :

- Copieur École : environ 300 € HT / trimestre
- Copieur Mairie : environ 940 € HT / trimestre

soit un budget moyen de 410 € HT / mois

KOESIO propose de remplacer le copieur de la Mairie par un matériel plus performant et de déplacer l'actuel copieur du Secrétariat à l'École, loyer + maintenance au prix de 375 € HT / mois (cartouches comprises).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Décident la location d'un nouveau copieur pour la Mairie ;*
- *Le remplacement du copieur de l'École ;*
- *De poursuivre les contrats de location / maintenance des deux copieurs ;*
- *Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

Modification des Commissions Communales

Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de suspendre ce point inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ressort leurs échanges écrits, et rappelle à Madame RENVOYÉ que les clefs de la Bibliothèque étaient bien disponibles en Mairie pour l'atelier mosaïque.

Informations

Monsieur le Maire informe :

1 - De la finalisation de l'achat d'une parcelle de terrain issue de la parcelle ZH 161 au profit de l'entreprise DUC (35 m²).

2 - Qu'un accord est donné à Monsieur MAGNANI pour que l'atelier échecs se déroule les mardis et jeudis à la Bibliothèque (à la place du Lundi).

3 - De l'organisation d'un Marché d'Automne le Dimanche 25 Octobre.
Madame ABRAHAM dit qu'il y a déjà environ 18 exposants, y compris associations, commerçants et particuliers de la Commune.

Aucun Conseiller ne demandant la parole,
Monsieur le Maire donne la parole à l'assistance.

Monsieur AVENTIN intervient et demande s'il est possible d'envisager la reprise de l'affouage non réalisé dans la parcelle n° 25 à moindre prix.
Monsieur MARGUENAT répond que les conditions peuvent être négociées.

Monsieur NONQUE s'informe de savoir s'il y aura un suivi budgétaire en cours d'année, car il aimerait connaître l'impact des décisions prises sur le budget.
Monsieur le Maire répond qu'il est délicat de faire ce type de suivi, la fluctuation des dépenses étant assez différentes d'un mois sur l'autre. Par contre, il confirme que suite au pointage des comptes à mi-année, les dépenses de fonctionnement sont plutôt bien maîtrisées.

Monsieur NONQUE s'interroge sur le projet de «Ressourcerie» évoquée lors d'un précédent Conseil.
Monsieur le Maire dit que le projet n'est pas encore abouti mais qu'il prend bonne tournure sans pouvoir en dévoiler tous les aspects à ce stade.

Enfin, Monsieur NONQUE évoque une réunion sur l'eau organisée par la Commune de TURNY.
Il informe de l'intérêt de cette conférence et souhaiterait qu'elle puisse être mise en place à l'intention des habitants de CHAILLEY.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 00.

Vu par nous, Maire de la Commune de CHAILLEY,
pour être affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'article 56
de la loi du 5 Août 1884

À CHAILLEY, le 2 Octobre 2026

MAIRIE DE CHAILLEY (Yonne)